Madame la présidente, Monsieur le président,

Les concours ZONE ont démarré avec une très bonne participation.

Je tiens à vous adresser ce rappel concernant le respect des tenues lors des différents concours disputés dans notre département.

Vous trouverez en annexe les tableaux qui récapitulent l’ensemble des consignes réglementant le port des tenues.

Je vous remercie d’informer vos licenciés sur les dispositions en matière de tenues.

Il serait judicieux que ces tableaux soient affichés dans vos clubs.

Cette réglementation est en vigueur depuis le 1er janvier 2020.

Quelques précisions cependant :

-Le Jeans est autorisé dans les concours zones, amicaux ou challenges vétérans.

-Au niveau départemental, une marque différente est acceptée si les pantalons sont de même couleur. Cependant toute équipe qui sera qualifiée aux championnats Régionaux ou Nationaux devra avoir un haut et bas strictement identique.

Un pantalon avec un liseré blanc ne sera pas accepté si les autres joueurs ont un pantalon noir uni. Il faudra soit un liseré blanc pour tous, soit un pantalon uni pour tous.

Je tiens à vous rappeler enfin que c’est le jury du concours, en cas de litige, qui statuera et décidera en dernier ressort.

Cordialement,

La Commission des compétions